



PROGRAMME DE POSTVENTION¹ EN MILIEU SCOLAIRE

À la suite du décès par suicide d'un jeune, on estime que le risque augmente de trois fois les probabilités que survienne un autre suicide dans l'école que fréquentait la personne décédée, et ce, particulièrement dans les trois semaines suivant le décès. Sept mois après la perte d'un pair par suicide, les idéations suicidaires avec plan de passage à l'acte sont plus fréquentes chez les adolescents ayant été exposés au suicide d'un pair. Dans les milieux scolaires comme dans la population en générale, la question de la contagion c'est-à-dire le processus qui entraîne la reproduction du geste suicidaire provoque beaucoup d'inquiétudes et de sentiments d'impuissance, attribuables à des croyances quant à l'absence de moyens efficaces pour prévenir le suicide².

But : Prévenir la contagion en structurant des groupes de postvention et les outiller pour intervenir à la suite d'un suicide en milieu scolaire afin d'améliorer la qualité et l'efficacité des interventions effectuées.

Contenu :

- ◆ L'intervention auprès d'une clientèle suicidaire/jeune.
- ◆ Inventaire des principes à respecter en matière de postvention;
- ◆ Responsabilités, tâches et rôles liés à la réalisation d'un plan de postvention;

Approche : La formation allie exposés théoriques, études de cas et utilisation des expériences de travail. La méthode est active et tient compte des besoins des participants. Les activités d'apprentissage favorisent l'appropriation des contenus et des outils et permettent le transfert des connaissances dans le milieu.

Durée : La formation est d'une durée de 21 heures, soit quatorze heures en intervention de crise suicidaire et sept heures spécifiques à la postvention.

Les participants : La formation s'adresse aux intervenants des milieux scolaires.

Formateurs : Tous les formateurs autorisés à diffuser le programme sont accrédités par l'AQPS. Ils possèdent une grande expérience en intervention auprès des personnes suicidaires et en formation auprès des clientèles variées de même qu'une expérience de plusieurs années en intervention auprès des personnes qui ont vécu un deuil par suicide.

¹ La postvention se réfère aux activités qui visent le traitement et le rétablissement des personnes ayant été exposés au suicide d'une personne de leur entourage plus ou moins immédiat.

² Séguin, Monique, Programme de postvention en milieu scolaire : Stratégies d'intervention à la suite d'un suicide.